



## Mariages lorrains : des frontières qui tissent des liens

■ Steve PIRALLA

■ Isabelle BARBIER \*

\* Au moment de la rédaction de cette étude, Isabelle BARBIER était étudiante en troisième année de licence de mathématiques à l'Université de Lorraine.

En Lorraine, 8 635 mariages ont été célébrés en 2011. Ce nombre a diminué de moitié au cours des 35 dernières années. Cette baisse est en partie compensée par le succès du Pacs. En dix ans, celui-ci n'a cessé de progresser, en moyenne de 25% par an. Les mariages mixtes représentent 10% des mariages lorrains. Ils concernent principalement des citoyens des pays frontaliers de la Lorraine et du Maghreb. La plupart d'entre eux sont célébrés dans des communes proches des frontières ou dans les agglomérations de Nancy et de Metz. Comme l'ensemble des Français, les Lorrains se marient de plus en plus tard. Les remariages, de plus en plus fréquents, représentent 30% des mariages lorrains en 2011. La majorité des mariages ont lieu en été, le samedi neuf fois sur dix.

**E**n France, 237 100 mariages ont été enregistrés à l'état civil en 2011. C'est près de 15 000 de moins que l'année précédente, soit une baisse d'environ 6%. Le nombre de mariages atteint son plus bas niveau des 35 dernières années. Depuis 1977, il a chuté de plus d'un tiers.

### Le mariage décline

En Lorraine, un peu plus de 8 600 mariages ont été célébrés en 2011. Depuis 1977, ce nombre a été divisé par deux. La Lorraine est la région française où le nombre de mariages a le plus fortement baissé pendant cette période.

Entre 1977 et 1986, le nombre de mariages a diminué d'environ 33% en Lorraine, avant de se stabiliser jusqu'au petit sursaut de l'an 2000. Puis la tendance à la baisse a repris jusqu'à passer sous le seuil des 10 000 mariages par an. Ce déclin perdure, le nombre de mariages ayant diminué de 14% au cours des cinq dernières années. Le département des Vosges a enregistré la baisse la plus importante (-18% en

cinq ans). Celle-ci influe cependant peu sur la baisse régionale, le nombre de mariages vosgiens représentant à peine plus de 15% des mariages régionaux.

### Le Pacs progresse

Le pacte civil de solidarité (Pacs) est entré en vigueur en novembre 1999. Depuis son adoption, il a été privilégié par près de 41 000 couples lorrains.

En 2011, le Pacs a séduit près de 6 000 couples dans la région (1). Avant 2011, le Pacs a connu un essor considérable. En 2001, il représentait 6% de l'ensemble des unions (Pacs + mariages), il en représente 44% en 2010. Ce pourcentage élevé est le résultat d'une augmentation importante des Pacs, combinée à un recul progressif du mariage. En dix ans, le nombre de Pacs a progressé en moyenne de 25% par an, quand le mariage enregistré une baisse annuelle moyenne de 2%.

(1) Ce chiffre ne peut pas être comparé à ceux des années précédentes en raison d'un changement législatif (cf. définition).

En 2011, la grande majorité des Pacs, 96,5% en Lorraine et 95,2% en France métropolitaine, sont conclus entre deux personnes de sexe différent. Les Pacs conclus entre personnes de même sexe, depuis 2007, concernent à part quasiment égale les hommes et les femmes.

## Un mariage mixte sur cinq avec un voisin de la Grande Région

En 2011, en Lorraine, 88,4% des mariages ont uni deux personnes de nationalité française, soit presque 5 points de plus qu'au niveau national. Toutefois, si l'on excepte l'Île-de-France où réside une proportion plus importante d'étrangers, la Lorraine se situe dans la moyenne de province. Pour le reste, 10% des mariages sont des mariages mixtes, où l'un des deux conjoints est de nationalité étrangère, et 1,6% ont uni deux personnes de nationalité étrangère.

En Lorraine, 400 mariages ont uni un étranger et une Française (4,6%

du total des mariages) et 465 autres un Français et une étrangère (5,4%). Sur le long terme, depuis 1977, les mariages mixtes ont connu une baisse moins importante que les mariages franco-français (-31% contre -54%). Cependant, sur les cinq dernières années, la diminution du nombre d'unions mixtes a été la plus importante (-18% contre -14%).

De par la situation frontalière de la région, dans 17,5% des mariages mixtes lorrains (5,1% des mariages mixtes en France), le conjoint étranger est allemand, belge ou luxembourgeois. Les mariages mixtes avec une personne de nationalité algérienne ou marocaine représentent 24% des mariages. Cette proportion élevée trouve son explication dans la vague d'immigration en provenance du Maghreb des années 60-70.

En Lorraine, dans les cas de mariages mixtes, une femme française sur trois épouse un homme de nationalité algérienne ou marocaine, et un homme français sur six s'unit à

une femme algérienne ou marocaine. Les hommes français se marient plus souvent avec des femmes de nationalité européenne (35%, hors nationalité française).

Enfin, 142 unions de deux ressortissants étrangers ont été célébrées au cours de l'année 2011. Parmi celles-ci, les trois quarts concernent deux conjoints de même nationalité, dont 21% de nationalité belge et 9,5% de nationalité turque.

## Des mariages mixtes frontaliers et citadins

L'essentiel des mariages impliquant des personnes de nationalité étrangère a lieu à proximité des frontières belge, luxembourgeoise et allemande, et dans les grandes agglomérations régionales.

Entre 2007 et 2011, sur une bande frontalière de trente kilomètres, la part de mariages dont au moins un des époux est étranger est de 13,6%. Plus on se rapproche de la frontière, plus cette proportion est élevée. Sur une bande de vingt kilomètres, près de 15% des mariages impliquent au moins un étranger. Enfin dans les communes situées à moins de dix kilomètres de la frontière, 17% des mariages concernent au moins un étranger.

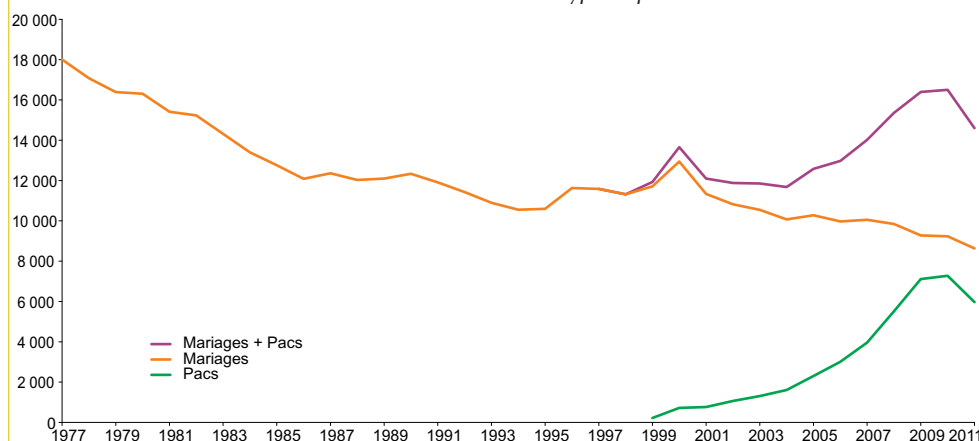
Dans 38% des mariages mixtes célébrés à moins de dix kilomètres d'un pays frontalier, au moins l'un des deux époux est belge, luxembourgeois ou allemand. Les trois quarts des mariages franco-allemands ou franco-belges, et 90% des mariages franco-luxembourgeois ont lieu à moins de trente kilomètres des frontières.

La proportion de mariages mixtes est particulièrement importante également dans les agglomérations proches des frontières. Ainsi, dans l'agglomération de Longwy, 20% des mariages unissent un Français à un étranger, et 15% dans les agglomérations de Villerupt et de Forbach. Ces agglomérations frontalières concentrent également beaucoup de mariages entre étrangers, le plus souvent du pays voisin. Dans l'agglomération longovicienne, cela concerne près de 6% de l'ensemble des mariages.

Dans le reste de la Lorraine, c'est essentiellement dans les agglomérations

### Le Pacs au secours du mariage

Évolution des unions conclues en Lorraine selon le type depuis 1977



**Note de lecture :** Depuis le 28 mars 2011, le Pacs peut être conclu devant un notaire en plus des greffes des tribunaux d'instance. En 2011, seuls les Pacs enregistrés dans les tribunaux d'instance de Lorraine ont pu être considérés, d'où l'explication probable de la baisse observée entre 2010 et 2011.

Source : Insee, état civil, Ministère de la Justice

### 10% de mariages mixtes en Lorraine

Type de mariage	Lorraine		France	
	Nombre	Répartition (%)	Nombre	Répartition (%)
Franco-français	7 628	88,4	198 661	83,8
Mixte	865	10,0	31 121	13,1
dont :				
franco-algérien	115	1,3	4 386	1,8
franco-marocain	89	1,0	4 147	1,7
franco-belge	69	0,8	828	0,3
franco-allemand	59	0,7	707	0,3
franco-italien	37	0,4	683	0,3
Étranger	142	1,6	7 317	3,1
<b>Total</b>	<b>8 635</b>	<b>100,0</b>	<b>237 099</b>	<b>100,0</b>

\* Champ : France entière (y.c. Mayotte et COM)

Source : Insee, état civil 2011

de Nancy et de Metz que la proportion de mariages mixtes est élevée. Ils y représentent respectivement 15% et 13,5% des mariages. Dans les deux agglomérations, les Marocains et les Algériens sont les plus représentés (environ un tiers des mariages mixtes). Toutefois, les mariages mixtes dans ces deux agglomérations ont concerné plus de 85 nationalités différentes.

### Des mariages plus tardifs

L'âge moyen au premier mariage augmente dans toutes les régions de France métropolitaine. Cela s'explique notamment par l'allongement des études, la difficulté à trouver un emploi et à avoir un travail stable, mais aussi par le développement des autres formes d'unions (Pacs, union libre...). Ainsi, en 2011, lors de leur premier mariage, les Lorrains ont en moyenne 32 ans (contre 23 ans et 11 mois en 1977) et les Lorraines 29 ans et 10 mois (contre 21 ans et 7 mois en 1977). La différence d'âge entre les époux est quant à elle relativement stable, un peu plus de deux ans, depuis la fin des années 70.

On se marie plus jeune en Lorraine qu'en moyenne nationale. Au niveau national, l'âge moyen au premier mariage est de 33 ans et 2 mois pour les hommes, et 31 ans et 1 mois pour les femmes. La Lorraine se situe ainsi parmi les régions où l'on se marie le plus tôt, après le Nord-Pas-de-Calais et l'Alsace. À l'inverse, c'est en Corse et dans les régions du sud-ouest (Limousin, Midi-Pyrénées, Aquitaine, Poitou-Charantes) que l'on se marie le plus tard.

Si l'on considère uniquement les remariages lorrains, la moyenne d'âge de l'homme est de 48 ans et 2 mois, et celle de la femme est de 44 ans et 8 mois. La différence d'âge au mariage est en moyenne plus élevée lorsqu'il s'agit d'un remariage pour au moins l'un des conjoints.

### Des remariages de plus en plus fréquents

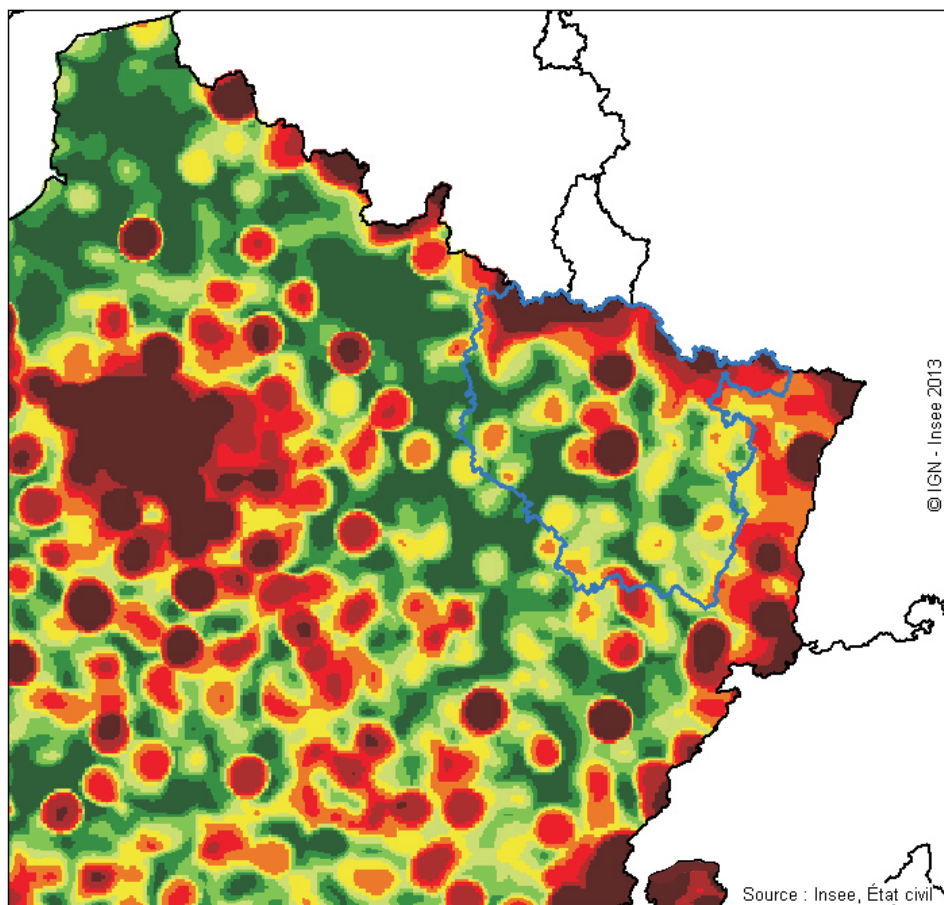
En Lorraine, 70,6% des mariages célébrés en 2011 ont uni deux célibataires, 16,5% une personne célibataire et une personne divorcée, 10,5% deux personnes divorcées et les 2,4% restants au moins un veuf ou une veuve.

Au cours des 35 dernières années, la proportion de mariages unissant deux célibataires a baissé de près de 17 points dans la région et de 13 points en France métropolitaine. Toutefois, la part de ces premiers mariages s'est stabilisée depuis 2005.

La durée de divorce ou de veuvage avant remariage augmente régulièrement depuis la fin des années soixante-dix. En 1977, les Lorraines qui se remariaient le faisaient en moyenne 4 ans et 3 mois après leur divorce ou le décès de leur époux. En 2011, elles attendent en moyenne 8

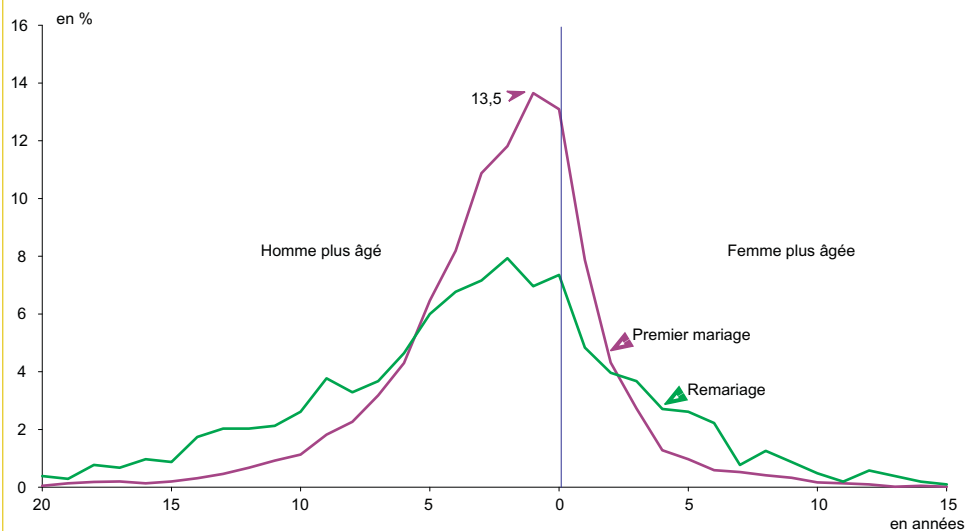
### Des formes de mariages en lien avec la géographie

Part lissée de mariages dont au moins l'un des deux époux est étranger entre 2007 et 2011



### Les écarts d'âge s'amplifient avec les remariages

Écart d'âge au mariage entre la femme et l'homme en 2011



Note de lecture : En 2011, dans 13,5% des premiers mariages, l'homme avait 2 ans de plus que la femme

Source : Insee, état civil

## Savoir plus :

- L'imposition commune des couples mariés ou pacsés : un avantage qui n'est pas systématique, Insee Analyses n° 9, mai 2013

- Le couple dans tous ses états, Insee Première, n° 1435, février 2013

- Statistiques d'état civil sur les mariages en 2011, Insee Résultats, n° 140 Société, février 2013

- Les immigrés en Lorraine : des origines de plus en plus diversifiées, Économie Lorraine n° 293, octobre 2012

### Site internet :

- [www.insee.fr](http://www.insee.fr)



### Insee Institut National de la Statistique et des Études Économiques Direction Régionale de Lorraine

15, rue du Général Hulot  
CS 54229  
54042 NANCY CEDEX  
Tél : 03 83 91 85 85  
Fax : 03 83 40 45 61  
[www.insee.fr/lorraine](http://www.insee.fr/lorraine)

#### DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Christian TOULET  
Directeur régional de l'Insee

#### COORDINATION RÉDACTIONNELLE

Bertrand KAUFFMANN  
Jean-Jacques PIERRE

#### RESPONSABLE ÉDITORIALE ET RELATIONS MÉDIAS

Brigitte VIENNEAUX

#### RÉDACTRICE EN CHEF

Agnès VERDIN

#### RÉALISATION DE PRODUITS ÉDITORIAUX

Marie-Thérèse CAMPISTROUS

ISSN : 0293-9657  
© INSEE 2013

ans et 11 mois. En ce qui concerne les Lorrains se remarquant, cette durée est passée de 3 ans et un mois à 8 ans et 3 mois dans le même intervalle. Les Lorrains ont donc tendance à se remarier un peu plus vite que les Lorraines après un divorce ou le décès du conjoint.

## L'été, une saison propice au mariage

Un mariage sur deux est célébré pendant la saison estivale. Juillet est incontestablement le mois des mariages. En effet, les couples s'unissent neuf fois plus en juillet qu'en janvier (18% des mariages ont lieu en juillet contre 2% en janvier). Près d'un couple franco-français sur cinq se

marie au mois de juillet, ils ne sont qu'un sur huit à le faire parmi les couples mixtes.

À une météo favorable et un emploi du temps moins chargé s'ajoutait jusqu'en 2010 un avantage de nature fiscale, mais cet avantage accordé l'année du mariage a été supprimé le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Par ailleurs, 90% des mariages lorrains ont lieu un samedi, et 5% un vendredi. 90% des couples franco-français se marient le samedi, contre 80% des couples mixtes. En 2011, c'est lors du premier samedi de l'été qu'a été célébré le plus grand nombre de mariages : le 25 juin, 419 couples lorrains se sont dit «oui».

## 7 mariages sur 10 unissent deux célibataires

État matrimonial antérieur de l'époux	État matrimonial antérieur de l'épouse			Ensemble
	Célibataire	Veuve	Divorcée	
Célibataire	6 096	51	640	6 787
Veuf	26	20	60	106
Divorcé	788	51	903	1 742
<b>Ensemble</b>	<b>6 910</b>	<b>122</b>	<b>1 603</b>	<b>8 635</b>

Note de lecture : En 2011, 788 mariages ont uni un homme divorcé et une femme célibataire

Source : Insee, état civil 2011

### Moi scorpion, toi...

N'en déplaise aux astrologues et autres aruspices, le signe astrologique de Madame ne détermine en rien celui de Monsieur. Et vice versa ! En effet, l'analyse statistique de tous les mariages célébrés entre 2007 et 2011 en Lorraine ne montre aucune prédisposition d'un quelconque signe du zodiaque à se marier avec un autre.

Si l'on peut observer quelques épiphénomènes (le capricorne fuirait les femmes sagittaires et les femmes gémeaux attireraient plutôt les béliers), aucun croisement entre signes ne révèle d'écart statistiquement significatif.

Reste l'analyse par les signes de l'astrologie chinoise. Mais, on peut penser que ces derniers ne variant que chaque année d'une part et que les hommes et femmes d'âge comparable se marient plus souvent ensemble d'autre part, on finisse par mettre à jour un lien caché entre signes astrologiques.

## Définitions

**Mariage mixte** : mariage dont l'un des deux époux est de nationalité étrangère.

Le **pacte civil de solidarité** (Pacs) est un contrat entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Il a été promulgué par la loi du 15 novembre 1999. Il établit des droits et des obligations entre les deux contractants, en termes de soutien matériel, de logement, de patrimoine, d'impôts et de droits sociaux. Par contre, il est sans effet sur les règles de filiation et de l'autorité parentale si l'un des contractants est déjà parent. Le Pacs peut être dissous par la volonté de l'un ou des deux contractants, qui adresse(nt) une déclaration au tribunal d'instance. Il est automatiquement rompu par le mariage ou par le décès de l'un ou des deux contractants.

Depuis 2011, les Pacs peuvent être enregistrés devant notaire, et non plus devant les seuls greffes de tribunaux d'instance. Ainsi, pour 2011, les Pacs comptabilisés ici sont ceux enregistrés auprès des greffes des tribunaux d'instance, soit une partie seulement des Pacs.

**Mariages domiciliés ou enregistrés** : les mariages domiciliés sont les mariages contractés par des couples habitant la région, alors que les mariages enregistrés sont les mariages qui ont été célébrés dans la région, quel que soit le lieu de résidence des mariés. Il y a peu d'écart entre ces deux approches et les évolutions d'une année à l'autre concordent. Toutes les données se rapportent ici aux mariages enregistrés. Les mariages célébrés à l'étranger impliquant des personnes de nationalité française ne sont ainsi pas pris en compte.